



DES CHIFFRES AUJOURD'HUI POUR CONSTRUIRE DEMAIN



Le recensement, mode d'emploi

www.le-recensement-et-moi.fr



Nouveauté 2015 : le recensement en ligne est généralisé !

Contact :
relations-presse-la-reunion@insee.fr
0692 448 358



Insee & votre commune



La collecte 2015 commence le jeudi 29 janvier

Depuis 2004, le recensement des personnes vivant en France a lieu tous les ans. Mais tout le monde n'est pas concerné chaque année : un même logement n'est enquêté au maximum qu'une fois tous les 5 ans.

Un recensement tous les 5 ans dans les communes de moins de 10 000 habitants

Pour les communes de moins de 10 000 habitants, l'ensemble de la population est recensé tous les 5 ans.
En 2015, le recensement se termine le samedi 28 février dans les communes de Trois-Bassins et Saint-Philippe.

Un recensement annuel dans les communes de 10 000 habitants ou plus

Pour les communes de 10 000 habitants ou plus, le recensement est réalisé tous les ans sur un échantillon différent chaque année, couvrant 8 % des logements. En 2015, il se déroule jusqu'au samedi 7 mars dans les communes suivantes :

> Les Avirons ;
> Petite-Île ;
> Saint-André ;
> Saint-Joseph ;
> Saint-Paul ;
> Sainte-Suzanne ;
> Bras Panon ;
> Le Port ;
> Saint-Benoît ;
> Saint-Leu ;
> Saint-Pierre ;
> Le Tampon.
> L'Étang-Salé ;
> La Possesssion ;
> Saint-Denis ;
> Saint-Louis ;
> Sainte-Marie ;

Les chiffres clés de la collecte

- 19 COMMUNES
  enquêtées cette année
- 85 000 PERSONNES
  recensées en moyenne
- 220 AGENTS RECENSEURS
  mobilisés
- 4 à 5 SEMAINES
  de collecte

Comment savoir si l'on est recensé cette année ?

Rendez-vous sur www.le-recensement-et-moi.fr et utilisez le moteur de recherche. Il vous indiquera en quelle année votre commune est enquêtée.

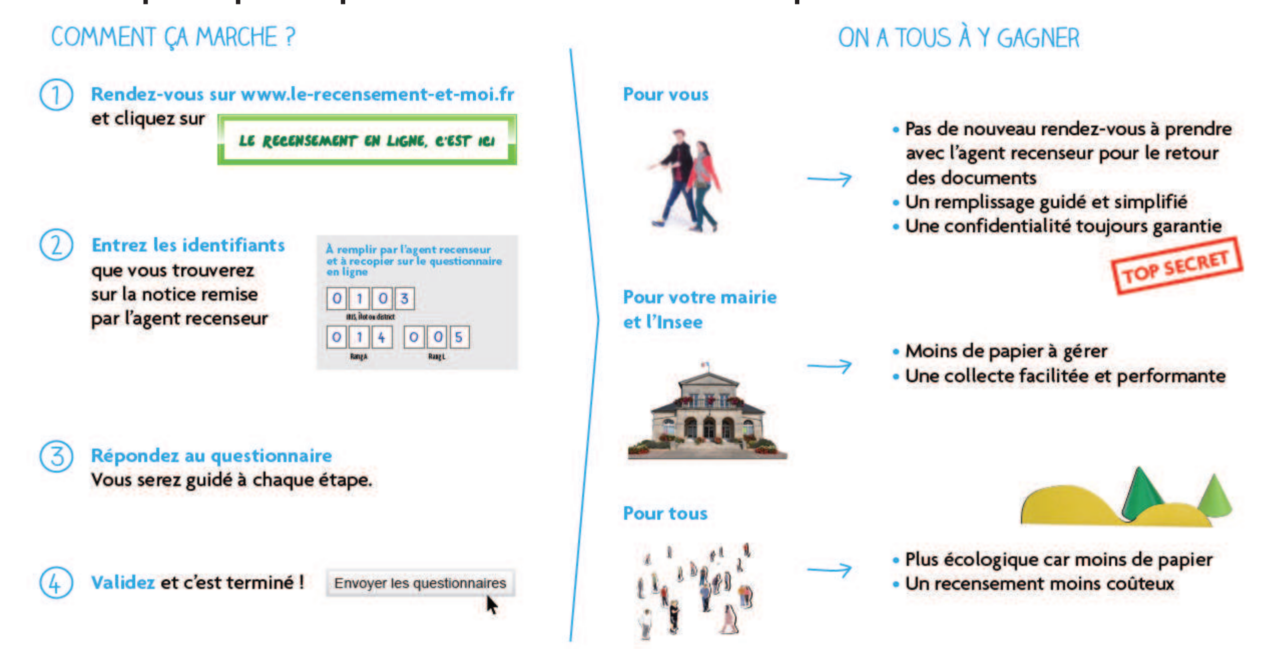


Si vous êtes recensé(e) cette année, vous serez informé(e) par un agent recenseur. Vous aurez ensuite la possibilité de répondre via le formulaire en ligne (voir fiche 2) ou sur les questionnaires papier.



Nouveauté 2015 : le recensement en ligne est généralisé

Plus simple et plus rapide : un nouveau mode de réponse au bénéfice de tous



Attention : *Si tous les ménages vivant dans une maison ou un appartement peuvent se faire recenser en ligne, les personnes vivant en institution (maison de retraite, caserne, établissement pénitentiaire, internat, cité universitaire, etc.) sont recensées différemment et uniquement via les questionnaires papier.*

Le recensement en ligne en 3 questions

- ***Pourquoi l'Insee a-t-il décidé de mettre en place un nouveau mode de collecte ?***
  Le recensement en ligne facilite la démarche pour les personnes recensées qui peuvent remplir le formulaire depuis n'importe quel poste informatique et au moment le plus propice pour elles.
  De plus, en diversifiant les modes de collecte, l'Insee s'adapte aux différents publics recensés en permettant à chacun de recourir à la méthode qui lui convient le mieux : certains resteront au papier, car ils sont plus à l'aise ainsi, d'autres choisiront le recensement en ligne, plus adapté à leur mode de vie.

La mise en place du recensement en ligne, en quelques chiffres…

- **2011** : lancement du projet
- **46 COMMUNES** en 2013
- **412 COMMUNES PILOTES** mobilisées en 2014
- **2015** : généralisation du recensement en ligne

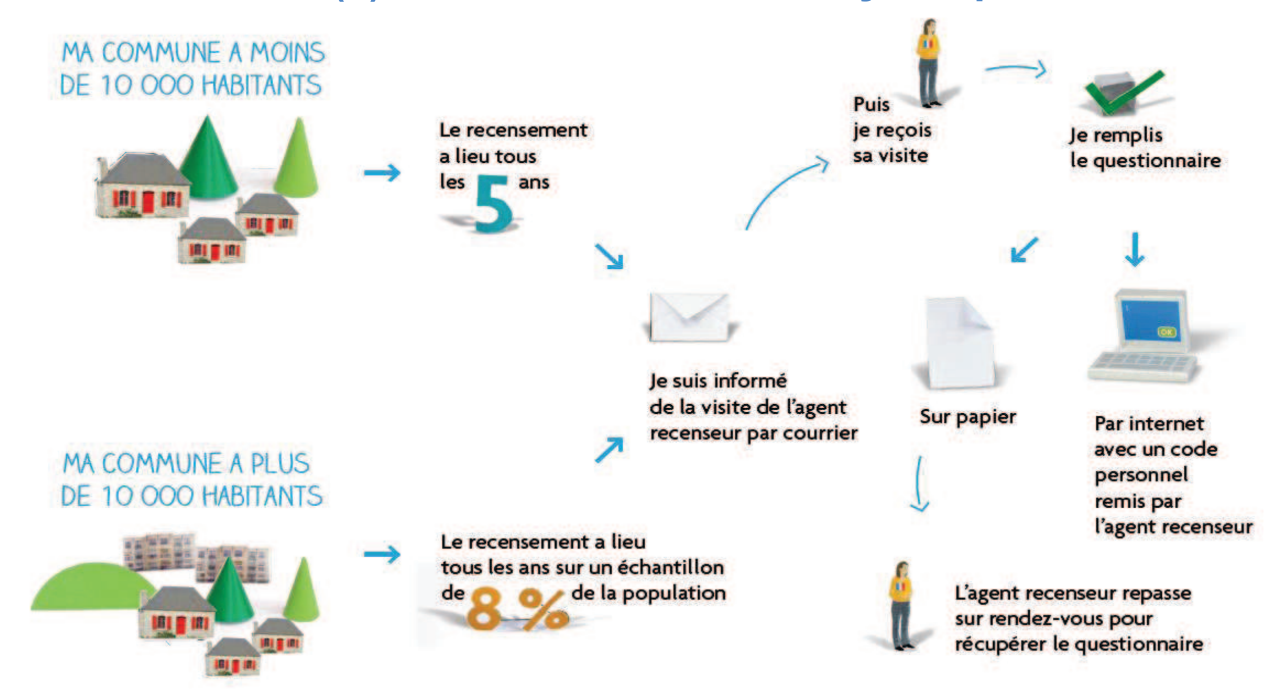
- ***Qu'apporte cette nouveauté ?***
  Le recensement est plus simple pour les habitants car ils sont guidés dans leur réponse : le formulaire en ligne propose en effet une aide contextuelle. Cet accompagnement pas à pas permet une meilleure compréhension des questions et donc des réponses plus appropriées, avec pour conséquence des données encore plus fiables.
  Le recensement en ligne, c'est aussi une enquête moins coûteuse pour tout le monde, avec moins de papiers à imprimer, à livrer, à manipuler, à trier et à stocker. C'est plus respectueux de l'environnement.

- ***Concrètement, comment s'est passée la mise en place de ce nouveau mode de réponse ?***

C'est un projet de grande ampleur : 8 000 communes sont concernées chaque année par le recensement et elles sont en première ligne pour la mise en place du recensement en ligne. L'Insee a commencé les premiers tests en 2011, étendus, en 2014, auprès de plus de 400 communes. Le succès rencontré a permis une généralisation en 2015.



Je suis recensé(e) cette année, comment ça se passe ?



Un agent recenseur recruté par la mairie* se présente à mon domicile

Il dispose d'une carte tricolore avec sa photo d'identité, signée par le maire** de ma commune. L'agent recenseur me remet une notice explicative, où figurent les informations pour me faire recenser en ligne. Je peux choisir de répondre par Internet ou sur papier ; ce choix doit être le même pour toutes les personnes d'un même foyer.



* ou la communauté d'agglomération (Civis).
** ou le président de la communauté d'agglomération.

Je choisis de répondre par internet

Je me rends sur le site www.le-recensement-et-moi.fr, puis je clique sur « le recensement en ligne, c'est ici ». J'entre l'identifiant et le mot de passe qui figurent sur la notice remise par l'agent recenseur. Je saisis les informations sur mon logement, également sur la notice. Puis je commence à répondre au formulaire en ligne, en me laissant guider par les indications à l'écran.

Je préfère répondre sur papier



- L'agent recenseur me remet une feuille de logement, qui permet de recueillir les informations sur mon habitation (maison ou appartement, surface, année de construction, etc.) ainsi qu'un bulletin individuel pour chaque personne vivant dans mon logement. Celui-ci permet de recueillir des informations sur la situation personnelle de chacun (sexe, âge, emploi, statut matrimonial, lien de parenté, nationalité, etc.).
- Quelques jours plus tard, à un moment convenu ensemble, l'agent recenseur vient récupérer les documents complétés (si je le souhaite, l'agent recenseur peut m'aider à les remplir). En cas d'absence, je peux renvoyer directement les questionnaires à la mairie ou à l'Insee.

La confidentialité, au cœur du recensement

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la **Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil).**

L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les informations collectées lors du recensement, et il le fait de façon anonyme. Les informations fournies par les personnes recensées ne sont transmises à aucune autre administration ou organisme et ne donnent lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Les noms et adresses sont néanmoins nécessaires pour être sûr que personne ne soit compté plusieurs fois. Lors du traitement des données, ces noms et adresses ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données.

Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au **secret professionnel.**



À quoi servent les données issues du recensement ?

Déterminer les populations « légales » utilisées dans plus de 350 textes

Le recensement **permet d'établir la population dite « légale » de chaque commune.** Ces chiffres de population font référence dans plus de 350 dispositions législatives ou réglementaires liées à la vie des communes. Ils contribuent par exemple à déterminer le nombre d'élus au **conseil municipal**, la dotation de l'État au **budget de la commune**, les **conditions d'implantation** des pharmacies ou encore les **barèmes de certaines taxes** (publicité, jeux, spectacles, débitants de boissons).

Prévoir les équipements collectifs adaptés à la population de chaque commune

« Connaître notre population nous intéresse car notre ville grandit et accueille de nouveaux habitants. Parmi eux, il y a des couples : en regardant leurs tranches d'âge cela nous permet de savoir s'ils sont susceptibles d'avoir des enfants et donc de prévoir la **création d'établissements comme des crèches ou des halte-garderies**. »
Le directeur des services d'une petite commune

« Cela nous permet de savoir dans quel quartier habitent les **personnes âgées** de notre commune, et ainsi de prévoir les équipements dont elles vont avoir besoin. Cela peut être des **lieux de résidence ou d'aide à la personne**. Ils doivent être proches de leur lieu de vie pour ne pas les obliger à trop se déplacer. »
Le responsable de l'information géographique d'une grande commune

« Pour déterminer les **moyens de transport** en commun à mettre en place ou les lignes à renforcer, nous nous appuyons sur les données fournies par le recensement. Cela nous permet de connaître les lieux où habitent les gens et d'avoir une meilleure idée de leurs trajets du quotidien, pour adapter l'offre en conséquence. »
Le responsable d'une communauté d'agglomération

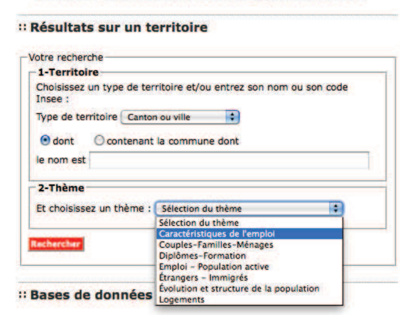
Les principaux résultats en 2 clics

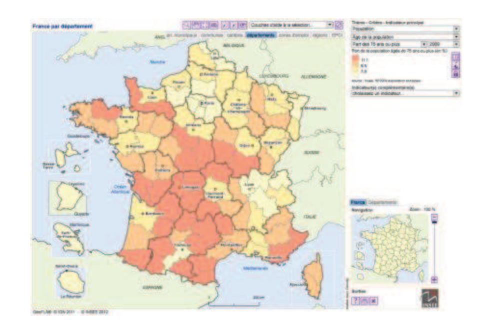
Les principaux résultats issus du recensement sont accessibles à partir de l'espace presse du site le-recensement-et-moi.fr :

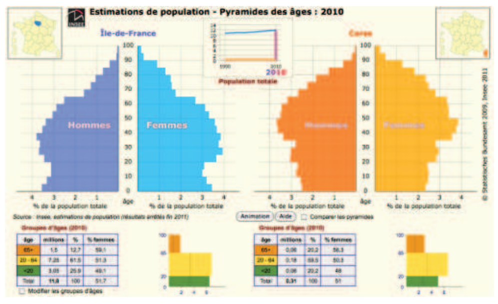


ANIMATIONS INTERACTIVES

- Les dernières populations « légales »
- Tous les résultats statistiques détaillés du recensement commune par commune
- La pyramide des âges nationale et les pyramides des âges régionales
- Les projections de populations













CETTE ANNÉE, VOUS ÊTES CONCERNÉ(E) PAR LE RECENSEMENT

Le recensement de la population, c'est utile, c'est sûr, c'est simple.

www.le-recensement-et-moi.fr

Faites-vous recenser en ligne sur www.le-recensement-et-moi.fr

À remplir par l'agent recenseur et à recopier sur le questionnaire en ligne

☐☐☐☐ IRIS, Îlot ou district

☐☐☐ Rang A ☐☐☐ Rang L

TYPE DE CONSTRUCTION

Bâtiment d'habitation d'un seul logement
- ☐ Isolé
- ☐ Jumelé, en bande ou groupé de toute autre façon

- ☐ Bâtiment d'habitation de 2 logements ou plus
- ☐ Bâtiment à usage autre que d'habitation (communauté, usine, gare, stade, immeuble de bureaux, etc.)
- ☐ Construction provisoire, mobile home
- ☐ Caravane, habitation mobile

ASPECT DU BÂTI*

- ☐ Habitation de fortune
- ☐ Case traditionnelle
- ☐ Maison ou immeuble en bois
- ☐ Maison ou immeuble en dur

*Cette question ne concerne que les DOM

1 - LE RECENSEMENT, À QUOI ÇA SERT ?

Le recensement permet de déterminer la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou déterminer les moyens de transports à développer sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, et les associations leur public. Il permet ainsi de mieux répondre aux besoins de la population.

Se faire recenser est un geste civique, utile à tous. Vous trouverez, au dos, toutes les informations pour connaître la marche à suivre.

Le recensement se déroule :

Dans les communes de moins de 10 000 habitants :
- jusqu'au samedi 14 février en France métropolitaine, aux Antilles et en Guyane,
- jusqu'au samedi 28 février à La Réunion.

Dans les communes de 10 000 habitants ou plus :
- jusqu'au samedi 21 février en France métropolitaine, aux Antilles et en Guyane,
- jusqu'au samedi 7 mars à La Réunion.

Prochaine visite de l'agent recenseur









LE RECENSEMENT EN LIGNE
À partir de la collecte 2015, l'ensemble de la population pourra se faire recenser en ligne.

COMMENT ÇA MARCHE ?

1 **L'agent recenseur se présente chez les personnes à recenser**, il leur propose de se faire recenser par Internet, et leur remet la notice où se trouvent les informations nécessaires.

2 Les personnes à recenser se rendent sur **www.le-recensement-et-moi.fr** et cliquent sur « le recensement en ligne, c'est ici ».

3 Elles entrent leur **code d'accès** et **mot de passe**, présents sur la notice remise par l'agent recenseur.

4 **Elles saisissent les informations** concernant la localisation de leur logement, qui figurent également sur la notice.

5 **Elles répondent au questionnaire** en étant guidées.

6 Une fois le questionnaire terminé, elles l'envoient et reçoivent un **accusé de réception** à l'adresse mail qu'elles ont indiquée. L'agent recenseur en est informé par SMS.



QU'EST-CE QUE ÇA CHANGE ?

Pour les personnes concernées

- Confidentialité toujours respectée : personne n'a accès au questionnaire en ligne hormis l'Insee
- Gain de temps : pas de second passage de l'agent recenseur, questionnaires remplis en 15 – 20 mn pour une famille de 4 personnes
- Simplification du remplissage, guide dans le questionnaire, accusé de réception par courriel

Pour l'agent recenseur

- Un seul passage pour chaque logement
- Réception d'un SMS deux fois par jour pour le suivi des réponses par Internet
- Moins de papier à gérer (uniquement la notice) et à contrôler (absence de rature, signature, présence de tous les documents …)

Pour la mairie

- Un seul outil convivial et performant, commun à l'Insee et aux mairies, pour faciliter le suivi de la collecte en temps réel
- Gestion facilitée : suivi de la collecte par agent recenseur et à tous niveaux géographiques
- Simplification : récupération de la liste des adresses de la collecte précédente, suppression de l'envoi hebdomadaire des indicateurs
- Moins de papier à gérer, moins de questionnaires à contrôler
- Bénéfice d'image pour la mairie : modernité, économie, développement durable, travail de l'agent recenseur facilité…

Et pour tout le monde

- Moins de papier, plus respectueux de l'environnement
- Moins de manutention à tous les niveaux
- Un recensement moins coûteux

Caractéristiques et confort du logement

1 Type de logement :

- Maison ☐ 1
- Appartement ☐ 2
- Logement-foyer ☐ 3
- Chambre d'hôtel ☐ 4
- Habitation de fortune ☐ 5
- Pièce indépendante (ayant sa propre entrée) ☐ 6

2 Quelle est l'année d'achèvement de la construction de la maison ou de l'immeuble ?

Si les différentes parties ne sont pas de la même époque, indiquez l'année d'achèvement de la partie habitée la plus importante.

- Avant 1919 ☐ 1
- De 1919 à 1945 ☐ 2
- De 1946 à 1970 ☐ 3
- De 1971 à 1990 ☐ 4
- De 1991 à 2005 ☐ 5
- 2006 ou après ☐ 6

↳ Dans ce cas, précisez l'année ☐☐☐☐

3 Ce logement est-il desservi par un ascenseur ?

Oui ☐ 1 Non ☐ 2

4 Combien de pièces d'habitation compte ce logement ?

***Comptez les pièces d'habitation** telles que salle à manger, séjour, salon, chambre, etc., quelle que soit leur surface.*
*Comptez la **cuisine** uniquement si sa surface est supérieure à 12 m².*

***Ne comptez pas** les pièces telles que salle de bains, buanderie, WC, etc., ni **les pièces à usage exclusivement professionnel** (atelier, cabinet de médecin, etc.)*

☐☐

5 Quelle est la surface de ce logement ?

***Tenez compte** de toutes les pièces, y compris couloir, cuisine, salle de bains, WC, etc.*
***Ne tenez pas compte** des balcons, terrasses, caves, greniers, parkings et des pièces à usage exclusivement professionnel.*

- Moins de 30 m² ☐ 1
- De 30 à moins de 40 m² ☐ 2
- De 40 à moins de 60 m² ☐ 3
- De 60 à moins de 80 m² ☐ 4
- De 80 à moins de 100 m² ☐ 5
- De 100 à moins de 120 m² ☐ 6
- 120 m² ou plus ☐ 7

6 Êtes-vous :

- **propriétaire** de ce logement *(y compris en accession, en indivision ou jouissance du logement par usufruit),* y compris si vous n'êtes pas propriétaire du terrain ? ☐ 1
- **locataire** ou sous-locataire du logement, **loué vide** ? ☐ 2
- **locataire** ou sous-locataire du logement ou de la chambre, **loué(e) meublé(e)** ? ☐ 3
- **logé(e) gratuitement**, par exemple par des parents, des amis ou votre employeur (y compris les personnes occupant un logement qu'elles ont vendu en viager) ? ☐ 4

7 Ce logement appartient-il à un organisme d'HLM ?

Oui ☐ 1 Non ☐ 2

8 En quelle année avez-vous emménagé dans ce logement ?

Si tous les occupants actuels du logement ne sont pas arrivés en même temps, indiquez la date d'emménagement du premier arrivé. Si cette personne a toujours vécu dans le logement, reportez son année de naissance.

☐☐☐☐

9 Existe-t-il un point d'eau potable à l'intérieur de ce logement ?

- Eau froide seulement ☐ 1
- Eau froide et eau chaude ☐ 2
- Aucun point d'eau ☐ 3

10 L'évacuation des eaux usées s'effectue par raccordement :

- au réseau d'égouts ? ☐ 1
- à une fosse septique ? ☐ 2
- à un puisard ? ☐ 3
- à même le sol ? ☐ 4

11 Ce logement dispose-t-il :

*Cochez **oui** ou **non** pour chacune des lignes.*

	oui	non
de l'électricité ?	☐ 1	☐ 2
de WC à l'intérieur ?	☐ 1	☐ 2
d'une baignoire ou d'une douche ?	☐ 1	☐ 2
d'une cuisine intérieure avec évier ?	☐ 1	☐ 2
d'au moins une pièce climatisée ?	☐ 1	☐ 2
d'un chauffe-eau solaire ?	☐ 1	☐ 2
d'un moyen de chauffage ?	☐ 1	☐ 2

12 De combien de deux-roues à moteur les habitants de ce logement disposent-ils ?

***Ne comptez pas** ceux à usage **exclusivement** professionnel.*

- Aucun ☐ 0
- 1 ☐ 1
- 2 ☐ 2
- 3 ou plus ☐ 3

13 De combien de voitures les habitants de ce logement disposent-ils ?

***Ne comptez pas** les voitures ou les fourgonnettes à usage **exclusivement** professionnel.*

- Aucune ☐ 0
- 1 ☐ 1
- 2 ☐ 2
- 3 ou plus ☐ 3

14 Disposez-vous d'un emplacement de stationnement réservé à votre usage personnel ?

*Cet emplacement peut être un **garage**, un **box** ou une **place de parking** de plein air ou souterrain.*

Oui ☐ 1 Non ☐ 2

N'oubliez pas de remplir un bulletin individuel pour chaque personne inscrite en liste A et de le signer.

Merci pour votre participation.

IMPRIMERIE NATIONALE 145 385
PEFC 10-31-1846 / Cette entreprise a fait certifier sa chaîne de contrôle / pefc-france.org



145385_3EP_imprime_2_Specimen.qxd:210x297 27/05/2014 09:09 Page1



Recensement de la population - 2015

Feuille de logement **DOM**



Votre réponse est importante

Les enquêtes de recensement de la population sont réalisées chaque année auprès d'une partie de la population. **Cette année, vous êtes concerné(e).**
Les acteurs de la vie économique et sociale disposent désormais tous les ans d'une information récente sur la population et les logements.
Parce que mieux connaître les évolutions de la société française est utile à tous, **votre participation est essentielle**. Merci.

Vos réponses sont confidentielles

Vos réponses sont destinées à l'élaboration de statistiques ne comportant ni votre nom ni votre adresse. Ces dernières informations sont néanmoins nécessaires pour vérifier que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois et une seule, et pour assurer la qualité des statistiques produites.

Comment remplir les questionnaires ?

Commencez par ce document. Puis remplissez un bulletin individuel pour chacun des habitants permanents du logement.
Pour faciliter la lecture automatique des questionnaires, **merci d'écrire au stylo à bille noir ou bleu**.
N'utilisez pas de crayon à papier, ni de blanc correcteur.

Pour répondre aux questions :

- cochez la case qui convient [X]

ou

- notez un chiffre par case [0] [4]

ou

- écrivez très lisiblement [SAINT-PIERRE]

Ne rayez pas les autres cases, même si vous n'êtes pas concerné(e) par la question.

Ne pliez pas les questionnaires.

Cadre à remplir par l'agent recenseur

Identifiant

commune

dépt · commune

îlot ou district · rang A · rang L

Catégorie du logement

1 ☐ Résidence principale
2 ☐ Logement occasionnel
3 ☐ Résidence secondaire
4 ☐ Logement vacant

Type de construction

Bâtiment d'habitation d'**un seul** logement
1 ☐ isolé
2 ☐ jumelé, en bande ou groupé de toute autre façon
3 ☐ Bâtiment d'habitation de 2 logements ou plus
4 ☐ Bâtiment à usage autre que d'habitation (communauté, usine, gare, stade, immeuble de bureaux, etc.)
5 ☐ Construction provisoire, mobile home
6 ☐ Caravane, habitation mobile

Aspect du bâti

1 ☐ Habitation de fortune
2 ☐ Case traditionnelle
3 ☐ Maison ou immeuble en bois
4 ☐ Maison ou immeuble en dur

Nombre de bulletins individuels collectés :

Commencez ici

Nom de l'occupant(e) principal(e)....

Localisation du logement

Numéro · Bis, Ter... · Rue, Av, Bd... · Nom de la voie (ou lieu-dit)

Résidence, hameau, lotissement... · Bâtiment

Escalier · Étage · N° de porte ou position par rapport à l'escalier *(exemple : couloir de droite, 1ère porte à gauche)*

Code postal · Commune (et arrondissement pour Paris, Lyon et Marseille)

Continuez pages 2, 3 et 4 ➜

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, et en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée, cette enquête, reconnue d'**intérêt général et de qualité statistique**, est **obligatoire**. Les réponses sont protégées par le secret statistique et destinées à l'élaboration de statistiques sur la population et les logements.
Visa n° 2015A001EC du Ministre des finances et des comptes publics et du Ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique, **valable** pour les années **2015 à 2019**.
En application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, l'enquête de recensement est placée sous la responsabilité de l'Insee et des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale.
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée garantit aux personnes enquêtées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès des directions régionales de l'Insee.



Personnes vivant habituell

Inscrivez soit en liste A, soit en liste B, soit en liste C **chaque personne qui vit habituellement dans ce logement.**
N'oubliez pas de vous inscrire !



*Puis, **remplissez** un bulletin inscrite ou dénombrée en liste individuel pour les personnes in*

Liste A Habitants permanents du logement → Remplissez un bulletin individuel pour chacun

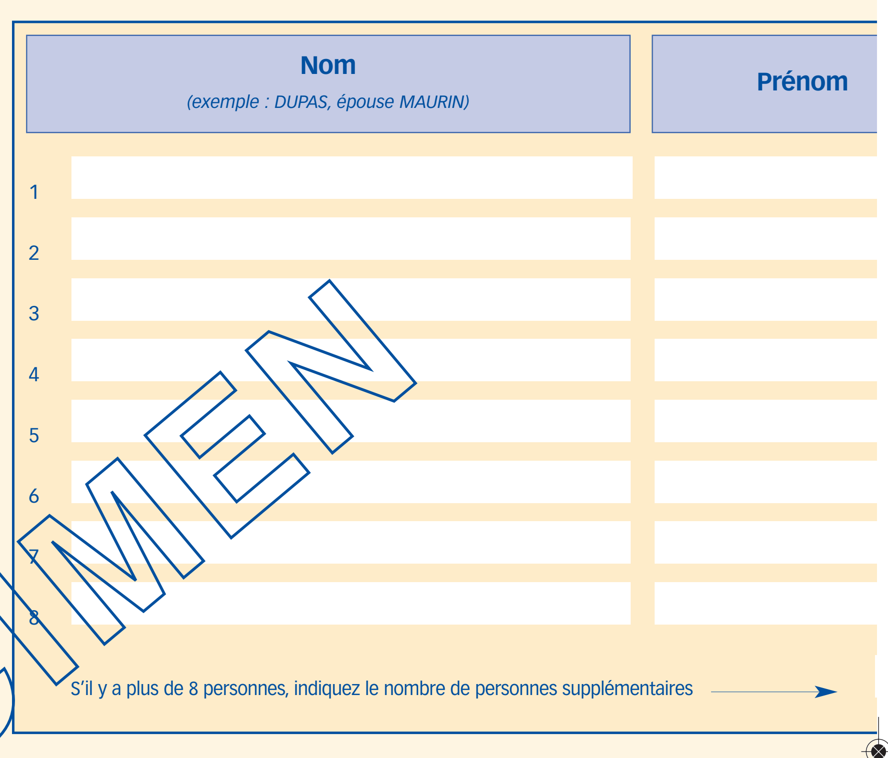
Inscrivez en liste A :

- les **personnes qui vivent dans ce logement la plus grande partie de l'année,** y compris :
  - les personnes temporairement absentes (vacances, voyage d'affaires, hospitalisation de moins d'un mois, etc.) ;
  - les nourrissons, même s'ils sont encore à la maternité ;
  - les **sous-locataires** et **colocataires** occupant une partie du logement.

Inscrivez également en liste A :

- les enfants **mineurs logés ailleurs pour leurs études** et dont ce logement est la résidence familiale.
- les **conjoints qui ont un autre domicile pour des raisons professionnelles** et qui reviennent vivre dans ce logement pour les week-ends, les vacances, etc.
- les **personnes majeures qui habitent dans ce logement pour leurs études.**
- les **personnes** qui sont présentes dans ce logement et **qui n'ont pas de résidence habituelle ailleurs.**
- les **employés de maison, salariés et jeunes filles au pair** qui habitent dans ce logement.

N'inscrivez pas les personnes à lister en liste B ou en liste C.



	Nom (exemple : DUPAS, épouse MAURIN)	Prénom
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		

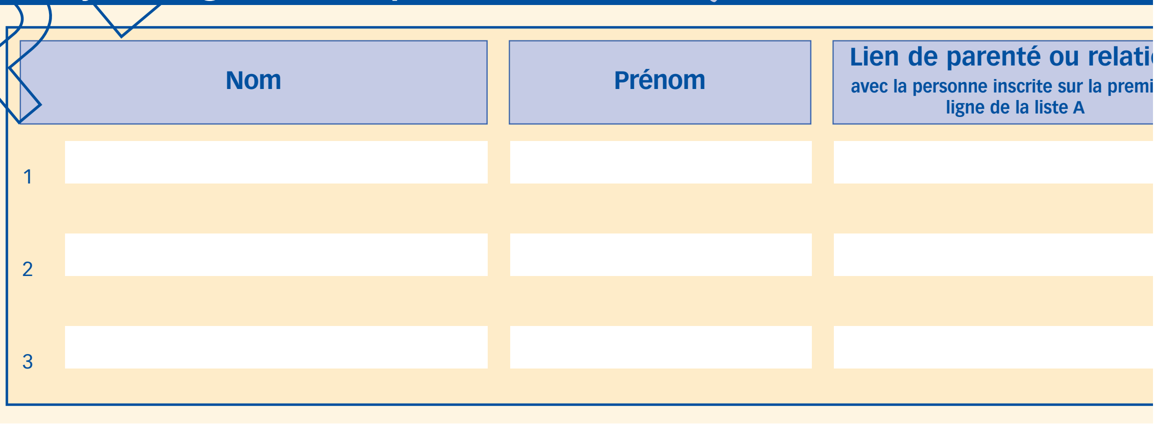
S'il y a plus de 8 personnes, indiquez le nombre de personnes supplémentaires →

SPECIMEN

Liste B Enfants majeurs logés ailleurs pour leurs études → Ne remplissez pas de bulletin

Inscrivez en liste B :

- les enfants **majeurs logés ailleurs pour leurs études** (chambre en ville, logement indépendant, résidence universitaire, internat, etc.) et **qui reviennent vivre dans ce logement** pour les vacances ou les week-ends par exemple.



	Nom	Prénom	Lien de parenté ou relati avec la personne inscrite sur la premi ligne de la liste A
1			
2			
3			

Liste C Autres habitants du logement → Ne remplissez pas de bulletin individuel

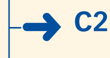
Inscrivez en liste C1 :

- les enfants mineurs qui habitent dans ce logement pour leurs études et **dont les parents résident dans une autre commune** en France.

→ C1

Inscrivez en liste C2 :

- les **enfants à la garde d'un autre parent** (suite à une séparation ou un divorce) **ou qui**, en cas de garde conjointe, **résident la plupart du temps avec l'autre parent.**
- les **personnes qui habitent dans ce logement pour des raisons professionnelles** et retournent en fin de semaine dans leur logement familial.
- les **personnes dont ce logement est la résidence personnelle et qui sont hébergées dans un établissement** (maison de retraite ou hospice, hospitalisation pour plus d'un mois, centre pour handicapés, foyer de travailleurs, militaires logés en caserne ou servant à l'étranger, établissement pénitentiaire, etc.).
- les **personnes qui habitent dans ce logement au moment du recensement** mais **qui résident la plus grande partie de l'année dans un autre logement.**

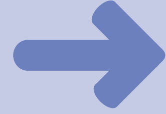


→ C2



ellement dans le logement

ulletin individuel pour chaque personne
n liste A. Ne remplissez aucun bulletin
nnes inscrites en liste B ou en liste C.



N'inscrivez pas les personnes de passage dans ce logement lors du recensement et qui vivent habituellement ailleurs (par exemple : personnes en visite ou en vacances).

hacun

om	Lien de parenté ou relation avec la personne inscrite sur la première ligne (exemples : époux, épouse, union libre, fils, fille, mère, père, sous-locataire, etc.)

➤ ☐☐ et remplissez un bulletin individuel pour chacune.

Exemple

M. et Mme Maurin habitent Saint-Pierre. Ils ont trois enfants :

- Christophe est présent toute l'année dans le logement ;
- Grégoire, 16 ans, est interne dans un lycée à Sainte-Anne ;
- Julie, 21 ans, est étudiante à Paris où elle loue une chambre ; elle revient pour les vacances chez ses parents.

Mme Maurin héberge son neveu de 15 ans, Thomas Galard, dont les parents habitent Saint-Denis et qui fait ses études à Saint-Pierre.

Jean Dupas, père de Mme Maurin, fait un séjour de quatre mois chez sa fille ; il vit le reste de l'année en dehors de Saint-Pierre.

Liste A : Habitants permanents du logement

MAURIN	Michel	
DUPAS, épouse MAURIN	Françoise	Épouse
MAURIN	Christophe	Fils
MAURIN	Grégoire	Fils

➜ **Quatre** bulletins individuels.

Liste B : Enfants majeurs logés ailleurs pour leurs études

MAURIN	Julie	Fille	1994	3, rue Cauchy	Paris 15e	75

➜ **Aucun** bulletin individuel.

Liste C : Autres habitants du logement

C1	GALARD	Thomas	Neveu	2000
C2	DUPAS	Jean	Beau-père	1938

➜ **Aucun** bulletin individuel.

letin individuel

relation la première	Année de naissance	Adresse où habite cette personne pour ses études			
		n° et voie (ou lieu-dit)	commune (et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)	dépt	n° DOM
		n° et voie (ou lieu-dit)	commune (et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)	dépt	n° DOM
		n° et voie (ou lieu-dit)	commune (et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)	dépt	n° DOM

		Nom	Prénom	Lien de parenté ou relation avec la personne inscrite sur la première ligne de la liste A (si cette ligne est remplie)	Année de naissance
C1	1				
	2				
C2	1				
	2				

145140_7EP_imprime_3_SPECIMEN_210x297 20/05/2014 10:56 Page1

Recensement de la population - 2015

Bulletin individuel






Exemple : DUPAS, épouse MAURIN

Nom :

Prénom :

Adresse :

Cadre à remplir par l'agent recenseur

commune

dépt commune

7 **La suite du questionnaire s'adresse aux personnes de 14 ans ou plus.**

1 Sexe Masculin ☐ 1 Féminin ☐ 2

2 Date et lieu de naissance

Né(e) le : jour mois année

à : commune (et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)

département n° DOM pays pour l'étranger, territoire pour les TOM

3 Si vous êtes né(e) à l'étranger, en quelle année êtes-vous arrivé(e) en France ?

année

4 Quelle est votre nationalité ?

- **Française**
  - Vous êtes **né(e) français(e)**. . . . . ☐ 1
  - Vous êtes **devenu(e) français(e)** (par exemple : par naturalisation, par déclaration, à votre majorité). . . . . . ☐ 2

    ↳ Indiquez votre nationalité à la naissance :
- **Étrangère** . . . . ☐ 3

  ↳ Indiquez votre nationalité :

5 Êtes-vous inscrit(e) dans un établissement d'enseignement pour l'année scolaire en cours ?

Y compris apprentissage ou études supérieures.

Oui ☐ 1 Non ☐ 2

↳ **Si oui, où est situé cet établissement d'enseignement ?**

- Dans la **commune où vous résidez** (ou dans le même arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) . . . . ☐ 1
- Dans une **autre commune** (ou un autre arrondissement) . . ☐ 2

  ↳ Indiquez cette autre commune :

commune (et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) département n° DOM

6 Où habitiez-vous le 1er janvier 2014 ?

Les enfants nés après cette date ne sont pas concernés.

- Dans le **même logement** que maintenant . . . . ☐ 1
- Dans un **autre logement** de la **même commune** (ou du même arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) . . ☐ 2
- Dans une **autre commune** (ou un autre arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) . . . . . . ☐ 3

  ↳ Indiquez cette autre commune :

commune (et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)

département n° DOM pays pour l'étranger, territoire pour les TOM

8 Vivez-vous en couple ? Oui ☐ 1 Non ☐ 2

9 Êtes-vous ?

- Marié(e). . . . . ☐ 1
- Pacsé(e) . . . . ☐ 2
- En concubinage ou union libre. . . . . ☐ 3
- Veuf(ve) . . . . ☐ 4
- Divorcé(e). . . . . ☐ 5
- Célibataire. . . . . ☐ 6

10 Quel(s) diplôme(s) avez-vous ?

- Vous n'avez jamais été à l'école ou vous l'avez quittée avant la fin du primaire. ☐ 01
- Aucun diplôme et scolarité interrompue à la fin du primaire ou avant la fin du collège . . . . ☐ 02
- Aucun diplôme et scolarité jusqu'à la fin du collège ou au-delà. . . . . ☐ 03
- CEP (certificat d'études primaires) . . . . ☐ 11
- BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges, DNB. . . . . ☐ 12
- CAP, BEP ou diplôme de niveau équivalent. . . . . . ☐ 13
- Baccalauréat général ou technologique, brevet supérieur, capacité en droit, DAEU, ESEU. . . . . . . ☐ 14
- Baccalauréat professionnel, brevet professionnel, de technicien ou d'enseignement, diplôme équivalent . . . . ☐ 15
- BTS, DUT, Deug, Deust, diplôme de la santé ou du social de niveau bac+2, diplôme équivalent. . . . . ☐ 16
- Licence, licence pro, maîtrise, diplôme équivalent de niveau bac+3 ou bac+4 . . . . ☐ 17
- Master, DEA, DESS, diplôme grande école niveau bac+5, doctorat de santé. . . . . ☐ 18
- Doctorat de recherche (hors santé) . . . . ☐ 19

11 Quelle est votre situation principale ?

*Ne cochez qu'**une seule case**.*

- **Emploi** (salarié ou à votre compte, y compris aide d'une personne dans son travail)

  ⇨ *cochez puis passez en* **18** . . . . ☐ 1
- **Apprentissage** sous contrat ou **stage rémunéré**

  ⇨ *cochez puis passez en* **18**. ☐ 2
- **Études** (élève, étudiant) ou **stage non rémunéré** . . . . . ☐ 3
- **Chômage** (inscrit ou non au pôle emploi) . . . . ☐ 4
- **Retraite** ou **préretraite** (ancien salarié ou ancien indépendant) . . . . ☐ 5
- **Femme ou homme au foyer**. . . . . ☐ 6
- **Autre situation** . . . . ☐ 7

12 Travaillez-vous actuellement ?

Si vous avez un emploi occasionnel ou de très courte durée, ou si vous êtes en apprentissage ou en stage rémunéré, cochez « Oui ». Si vous êtes en congé maladie ou de maternité, cochez « Oui ».

- Oui ⇨ *cochez puis passez en* **18** . . . . ☐ 1
- Non ⇨ *cochez puis passez en* **13** . . . . ☐ 2

Continuez page suivante et n'oubliez pas de signer ➜



13 **Si vous ne travaillez pas actuellement, répondez aux questions 14 à 17.**

14 **Avez-vous déjà travaillé ?**

- Oui ☐ 1
- Non ➪ *cochez puis passez à la question* **17** ☐ 2

15 **Étiez-vous :**

- salarié(e) ou stagiaire rémunéré ? ☐ 1
- indépendant ou à votre compte ? ☐ 2
- Vous aidiez une personne dans son travail sans être rémunéré(e) ☐ 3

16 **Quelle était votre profession principale ?**

17 **Cherchez-vous un emploi ?**

- **Oui,** depuis moins d'un an ☐ 1
- **Oui,** depuis un an ou plus ☐ 2
- **Non** ☐ 3

18 **La suite du questionnaire s'adresse aux personnes qui travaillent actuellement.**

*Si vous exercez plusieurs emplois, décrivez uniquement votre emploi **principal** aux questions **19** à **31**.*

19 **Quel est le nom de l'établissement qui vous emploie ou que vous dirigez ?**

*Si vous êtes **intérimaire**, précisez le nom de l'établissement où vous faites votre mission. Si vous êtes **à votre compte**, inscrivez le nom de l'entreprise ou votre nom.*

20 **Quelle est l'activité de cet établissement ?**

***Soyez très précis** (par exemple : « RÉPARATION AUTOMOBILE »). S'il s'agit d'une **exploitation agricole**, précisez également l'orientation des productions (vigne, élevage de volailles, etc.).*

21 **Quelle est l'adresse de votre lieu de travail ?**

*Indiquez **l'endroit où vous commencez habituellement votre travail** (exemple : 18, boulevard Pasteur).*
*Si cet endroit n'est pas fixe, notez « **variable** ».*
*Si vous travaillez à votre domicile, notez « **à domicile** ».*
*Si vous travaillez chez un particulier, notez « **particulier** ».*

Est-ce dans la commune où vous résidez ?
(ou dans l'arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)

Oui ☐ 1   Non ☐ 2

Si non, indiquez la commune où vous travaillez :

commune (et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)

département   n° DOM   pays pour l'étranger

22 **Quel mode de transport principal utilisez-vous le plus souvent pour aller travailler ?**

- Pas de déplacement ☐ 1
- Marche à pied (ou rollers, patinette) ☐ 2
- Vélo (y compris à assistance électrique) ☐ 3
- Deux-roues motorisé ☐ 4
- Voiture, camion ou fourgonnette ☐ 5
- Transports en commun ☐ 6

23 **Occupez-vous votre emploi :**

à temps complet ? ☐ 1   à temps partiel ? ☐ 2

24 **Êtes-vous :**

- indépendant ou à votre compte ? ☐ 1
- chef d'entreprise salarié, PDG, gérant(e) minoritaire de SARL ? ☐ 2
- salarié(e) ? ➪ *cochez puis passez en* **27** ☐ 3
- Vous aidez une personne dans son travail sans être rémunéré(e) ☐ 4

25 **Si vous êtes à votre compte ou chef d'entreprise combien de salariés employez-vous ?**

Aucun ☐ 0   1 à 9 ☐ 1   10 ou plus ☐ 2

26 **Si vous n'êtes pas salarié, quelle est votre profession ?**

Soyez précis. Par exemple : « FLEURISTE » (et non « COMMERÇANT »).

27 **La suite du questionnaire s'adresse aux salariés.**

28 **Quel est votre type de contrat ou d'emploi ?**

- Emploi sans limite de durée, CDI (contrat à durée indéterminée), titulaire de la fonction publique ☐ 1
- Contrat d'apprentissage et de professionnalisation ☐ 2
- Placé par une agence d'intérim ☐ 3
- Stage rémunéré en entreprise ☐ 4
- Emploi aidé (contrat unique d'insertion, d'initiative emploi, d'accompagnement dans l'emploi, avenir, etc.) ☐ 5
- Autre emploi à durée limitée, CDD (contrat à durée déterminée), contrat court, saisonnier, vacataire, etc. ☐ 6

29 **Dans votre emploi, êtes-vous :**

- manœuvre, ouvrier spécialisé ? ☐ 1
- ouvrier qualifié ou hautement qualifié, technicien d'atelier ? ☐ 2
- technicien (non cadre) ? ☐ 3
- agent de catégorie B de la fonction publique ? ☐ 4
- agent de maîtrise, maîtrise administrative ou commerciale, VRP ? ☐ 5
- agent de catégorie A de la fonction publique ? ☐ 6
- ingénieur, cadre d'entreprise ? ☐ 7
- agent de catégorie C de la fonction publique ? ☐ 8
- employé (par exemple : de bureau, de commerce, de la restauration, de maison) ? ☐ 9

30 **Quelle est votre profession principale ?**

***Soyez précis.** Par exemple : « CAISSIÈRE » (et non « EMPLOYÉE »), « CHEF DE SERVICE CLIENTÈLE » (et non « CADRE »).*
***Si vous êtes agent de la fonction publique** d'État, territoriale ou hospitalière, indiquez votre grade (corps, catégorie, etc.).*

31 **Dans votre emploi, quelle est votre fonction principale ?**

- Production, exploitation, chantier ☐ 1
- Installation, réparation, maintenance ☐ 2
- Gestion, comptabilité ☐ 3
- Études, recherche ☐ 4
- Autre : *commerciale, secrétariat, logistique, etc.* ☐ 5

Merci pour votre participation

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, et en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée, cette enquête, reconnue d'**intérêt général et de qualité statistique**, est **obligatoire**. Les réponses sont protégées par le secret statistique et destinées à l'élaboration de statistiques sur la population et les logements.
Visa n° 2015A001EC du Ministre des finances et des comptes publics et du Ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique, **valable** pour les années **2015 à 2019**.
En application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, l'enquête de recensement est placée sous la responsabilité de l'Insee et des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale.
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée garantit aux personnes enquêtées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès des directions régionales de l'Insee.

Date : ....

Signature :

145 140 IMPRIMERIE NATIONALE




DES DONNÉES UTILES POUR TOUS

Les informations sur l'économie et la société qui résultent des opérations statistiques **sont utiles à la collectivité** : administrations, entreprises, chercheurs, médias, enseignants, particuliers.

Elles servent aussi à établir des comparaisons au niveau international.

Elles permettent d'enrichir nos connaissances, d'effectuer des études, de faire des prévisions et de prendre des décisions.

DES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

► **Le recensement de la population respecte-t-il la vie privée de chacun ?**
Vos réponses sont confidentielles. Elles sont transmises à l'Insee, seul habilité à exploiter les questionnaires. Toutes les statistiques produites sont anonymes.

► **Mes données comptables, mes effectifs… sont-ils publiés ?**
Les informations recueillies par enquêtes auprès de vous sont couvertes par le secret statistique qui garantit la confidentialité des données individuelles. La statistique publique diffuse les données sous forme de données agrégées selon différents critères (secteurs d'activité, régions, tranches de chiffres d'affaires, tranches d'effectifs...).

► **Mes données sont-elles transmises à Infogreffe ?**
Non, vos réponses ne sont pas transmises à Infogreffe. Les données contenues dans Infogreffe proviennent du dépôt par vous-même de vos comptes aux greffes des tribunaux de commerce.

POUR D'AUTRES INFORMATIONS

► **Le Conseil national de l'information statistique (Cnis)**



www.cnis.fr

► **La statistique publique**



www.statistique-publique.fr

► **L'Insee**

www.insee.fr > Contacter l'Insee

09 72 72 40 00 *(tarification appel local)*

Insee mobile









Le secret statistique garantit la confidentialité de vos données









LE SECRET STATISTIQUE GARANTIT LA CONFIDENTIALITÉ DE VOS DONNÉES

Les données individuelles collectées par la statistique publique (Insee, services statistiques ministériels) sont strictement confidentielles.

Ces données ne peuvent faire l'objet d'aucune diffusion susceptible de vous porter préjudice.



DES OPÉRATIONS STATISTIQUES OFFICIELLES

Les enquêtes statistiques réalisées par les statisticiens publics sont reconnues d'intérêt général par le Conseil national de l'information statistique (Cnis).

Enquêtes et recensements font l'objet de décrets et d'arrêtés annuels au Journal officiel.

UN CADRE JURIDIQUE STRICT

- Les enquêtes validées par le Cnis relèvent de la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.
- Le recensement de la population et les enquêtes auprès des personnes respectent les procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil).
- Toutes les personnes ayant accès aux données collectées (enquêteurs, agents recenseurs, statisticiens, chercheurs autorisés) sont astreintes au secret statistique (loi n° 51-711 du 7 juin 1951 ; article L226-13 du code pénal).
- La loi et la pratique françaises s'inscrivent dans un cadre européen homogène énoncé dans le « code de bonnes pratiques de la statistique européenne ».

DES DONNÉES INDIVIDUELLES CONFIDENTIELLES

Le secret statistique vise à protéger vos intérêts économiques et votre vie privée. Les données recueillies auprès de vous sont confidentielles.

- Les **renseignements individuels d'ordre économique et financier** figurant sur les questionnaires ne peuvent en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique (loi du 7 juin 1951).
- Les **données individuelles** collectées auprès des entrepreneurs individuels et des personnes sont soumises aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

DES RÈGLES STRICTES DE DIFFUSION DES DONNÉES

Selon les règles en vigueur, les données publiées à partir des enquêtes et du recensement de la population ne permettent une identification ni directe ni indirecte des répondants et de leurs réponses.

- Pour les **données relatives aux entreprises** : on ne publie aucun résultat qui concerne moins de trois entreprises ou établissements. De même, un résultat ne sera diffusé que si aucune entreprise ou établissement ne contribue à plus de 85 % de ce résultat.
- La Cnil exerce son contrôle sur la diffusion des **données relatives aux personnes physiques**.